



Présentation

Suite aux crises sanitaires des années 1990, liés à l'évolution des biotechnologies, trois grandes tendances ont contribué à la reconnaissance de la sécurité sanitaire dans le biodroit : les réflexions bioéthiques, la protection de la santé et l'émergence des droits des usagers. Issu de l'interactivité de normes de sources diverses, la sécurité sanitaire est devenue un principe juridique, affirmé par le législateur. Principe d'ordre public, il est un objectif à atteindre pour l'Etat, mais il constitue également un droit pour les citoyens et un engagement éthique pour les professionnels de santé. Sa reconnaissance a permis la mise en place d'une organisation, globale et efficiente, qui s'est appuyée sur les agences de sécurité sanitaire en France. Si la jurisprudence a eu un rôle essentiel en développant une obligation de sécurité, la responsabilité civile tend à anticiper et prévenir les risques, avérés ou hypothétiques. C'est le principe de précaution.

À propos de l'auteur

Après avoir exercé en tant qu'inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Valérie GUICHARD FRIOT est aujourd'hui directrice d'hôpital. Elle occupe les fonctions de directrice du site de Lourdes au sein du groupe hospitalier Tarbes-Lourdes-Vic.



Valérie Guichard Friot

Fiche technique

Parution : juin 2010

Collection : **Thèses numériques de la BNS**

ISBN : 978-2-84874-134-5

Support : électronique

530 pages

Format : 210x297mm

Prix : 15,00 €

Réf. 9782848741345



9782848741345

